sures législatives pour mettre en pratique la centralisation.

Je recommande ce paragraphe à l'honorable ministre dirigeant.

Le mémoire annexé au rapport continue comme suit:

Il y est déjà pourvu, et jamais, à aucune époque, depuis la création du département des impressions et de la papeterie publiques, il n'a été dans l'esprit de nos lois de faire faire la distribution par les ministères.

Je n'ai pas l'intention d'ajouter rien de plus à ce qui a été si bien dit par l'honorable sénateur de Grey et à ce qui a été dit dans la récente discussion à laquelle nous avons assisté récemment dans cette Chambre-ci; mais j'ai l'honneur de proposer, secondé par l'honorable M. Thompson, que le rapport qui est maintenant devant nous, soit adopté.

L'honorable M. THOMPSON: J'ai écouté avec une grande attention les longues explications données dans l'autre Chambre au sujet du présent rapport, et c'est, aujourd'hui, la troisième fois que j'entends expliquer ce document. De sorte que je dois être maintenant passablement familier avec son contenu. La conclusion la plus importante que j'ai entendu tirer de ce rapport dans l'autre Chambre, c'est que s'il est adopté, et mis en vigueur, il fera épargner annuellement au pays une somme de \$500,000.

L'honorable M. DOMVILLE: Combien? L'honorable M. THOMPSON: \$500,000.

L'honorable M. DOMVILLE: Eh, bien! cette épargne détournera de nous la banqueroute.

L'honorable M. CLORAN: Nous dépensons pour les impressions publiques un million de piastres de plus qu'il ne le faut.

La motion est adoptée et la rapport agréé. Le Sénat s'ajourne jusqu'à 8 heures, p.m.

SEANCE DU SOIR.

Le Président prend son siège à 8 heures, p.m.

Prière et affaires courantes.

RESERVE ST. PETER.

L'honorable M. LOUGHEED: Je propose que le bill (n° 67) intitulé: Loi concernant la Réserve St. Peter—soit inscrit sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général à la prochaine séance de la Chambre.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à 3 heures, p.m., demain.

[L'honorable M. POWER.]

SENAT.

Séance du mardi, 16 mai 1916.

Présidence de l'honorable M. PHILIPPE LANDRY

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

DIVORCE VOLHOFFER (PETITION).

REMISE DES DROITS.

L'honorable M. RATZ: Je propose:

Que les droits payés sur la pétition de Rodolf Volhoffer en obtention d'un divorce, soient remboursés au pétitionnaire, moins le coût de l'impression et de la traduction.

L'honorable M. POWER: Je n'ai pas l'intention de m'opposer à la motion; mais je désire appeler l'attention sur la pratique suivie récemment de rembourser-presque naturellement—les droits payés dans les cas de cette nature. Autrefois, ces remises de droits n'étaient faites qu'exceptionnelement. Les \$200 payées pour couvrir les frais de procédure sur la pétition et le bill ne couvrent pas ces frais. Je désire simplement déclarer que, si je suis ici à une autre session, je m'opposerai à ces motions pour remise de droits payés, à moins que le pétitionnaire ne soit extrêmement pauvre, ou que tout autre empêchement de force majeure ne justifie la remise. Je ne vois pas pourquoi le Sénat, après avoir dépensé la somme payée par ces plaideurs en obtention d'un divorce, leur rembourserait cet argent qui ne couvre pas toute la dépense encourue par le Sénat.

La motion est adoptée.

TROISIEME LECTURE D'UN BILL.

Bill n° 8, intitulé: Loi concernant la "Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company".—(L'honorable M. Watson.)

PETITES CREANCES RELATIVES AUX CHEMINS DE FER DE L'ETAT—
(BILL).

ADOPTION DE L'AMENDEMENT.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le message de la Chambre des communes n'acquiesçant pas à l'amendement fait par le Sénat au bill (91) intitulé: "Loi modifiant la loi des petites créances relatives aux chemins de fer de l'Etat".

L'honorable M. LOUGHEED: Je propose que le Sénat n'insiste pas sur son amendement. Ce bill a été discuté longuement lors de la deuxième délibération en comité général. Comme la Chambre se le rappelle, sans doute, l'amendement fait à cette phase du bill consistait en l'insertion d'une dis-